

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....33  
 en exercice : .....33  
 présents .....28  
 présents par procuration .....5  
 absent.....0  
 absente excusée .....0

## OBJET :

Remplacement de Madame BITTERLI, démissionnaire, en tant que représentant du Conseil municipal au sein de l'ADSVM

Le 16 décembre 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 10 décembre 2021, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

**PRESENTS :** M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David.

**PRESENTS PAR PROCURATION :** Mme Brassat à M. Thevenot, M. Deluchey à M. Naudet, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Oziel à Mme Jason, Mme Chénieux à M. Bekare.

**ABSENTS :****ABSENT EXCUSE :**

**SECRETAIRE :** Mme Baas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20211216-DEL2021121603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L2121-33,

VU les statuts de l'Association pour le Développement des Sports dans la Vallée de Montmorency (ADSVM),

VU la délibération n°2020-06-11/10 du 11 juin 2020 relative à l'élection de représentants du Conseil municipal au sein de l'ADSVM,

VU le courrier de Monsieur le Préfet acceptant la démission de Mme Claudine BITTERLI de ses fonctions de conseillère municipale,

CONSIDERANT qu'en tant que membre de l'association, la Ville doit procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

CONSIDERANT que, par délibération n°2020-06-11/10 du 11 juin 2020 susvisée, le Conseil municipal a élu Madame BITTERLI représentant titulaire de la Ville auprès de l'ADSVM,

CONSIDERANT que la démission de Mme BITTERLI a pour conséquence, notamment, la vacance du poste qu'elle occupait, en qualité de conseillère municipale, auprès de l'ADSVM,

CONSIDERANT qu'il convient, dès lors, de procéder à l'élection d'un nouveau représentant titulaire auprès de l'association,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE, à l'élection d'un représentant titulaire auprès de l'Association pour le Développement des Sports dans la Vallée de Montmorency (ADSVM), en remplacement de Madame BITTERLI,

EST CANDIDATE : - Anne Jason

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

EST élue auprès de l'Association pour le Développement des Sports dans la Vallée de Montmorency :

- Titulaire : Anne Jason

RAPPELLE que les représentants auprès de l'Association pour le Développement des Sports dans la Vallée de Montmorency (ADSVM) sont, en conséquence de ce remplacement, les suivants :

- Titulaire : Anne Jason
- Suppléant : Frank Zakaria

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 20 DEC. 2021  
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : 20 DEC. 2021  
20 DEC. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.